

Commune de
SERRIERES EN CHAUTAGNE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux et le 05 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de SERRIERES EN CHAUTAGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2022

PRESENTS : Jean-Marc JOURDAN – Sandrine PERRIN

Kévin TORRES-FERREIRA – Pierre-Alexandre BONVARLET – Sylvie LAMOUR – Jacques MAILLET – Gaëtan PIEDVACHE – Nadine TRUCHE

ABSENTS EXCUSES : Nicole PARIS (procuration à Sylvie LAMOUR) – Céline LYARD (procuration à Pierre-Alexandre BONVARLET – Alexandre MERLE (procuration à Brigitte TOUGNE-PICAZO) – Allison MUGNIER (procuration à Nadine TRUCHE)

ABSENT : David BOTTOLI – Mylène MOLLEX

Secrétaire de séance : Jacques MAILLET

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 9

Votants : 13

OBJET :

III – Projet d'investissement – Recours à l'emprunt

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les projets d'investissement inscrits au budget 2022, à savoir :

- Désimperméabilisation cours d'école	150 000 €
- La réhabilitation thermique de l'école élémentaire	800 000 €
- La réhabilitation du local commercial contigüe à la boucherie,	140 000 €
- L'éclairage public	70 000 €
- Entretien du patrimoine	50 000 €
- Entretien des chemins	40 000 €

Au fil de l'avancement du projet de réhabilitation thermique de l'école élémentaire il semble que le montant devra être fortement revu à la hausse, c'est pourquoi il a été décidé de prévoir un financement à hauteur de 1 050 000 euros.

Pour ces projets il est opportun de recourir à un financement d'un montant total de 1 500 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER Madame le Maire à réaliser, auprès de l'organisme le mieux disant, un emprunt d'un montant de 1 500 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Brigitte TOUGNE-PICAZO

